



Bruges

Le 12/11/2024

DEC-2024-108

PTO/Centre juridique/GA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20241112-DEC-2024-108-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2024

Publication : 14/11/2024

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu en Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT que la municipalité a souhaité organiser divers ateliers et animations à l'occasion de la quinzaine de l'égalité et de la diversité qui se déroulera du 12 au 26 novembre 2024,

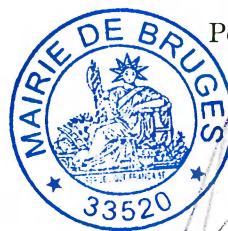
CONSIDÉRANT la convention de prêt de fauteuils roulants proposée par l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) La Plaine domicilié 28 Rue du Moulineau à EYSINES (33320), et représenté par Madame PLACIDE Hélène en sa qualité de Provisseure,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** la convention de prêt de matériel avec l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté La Plaine pour le prêt de 10 fauteuils roulants du vendredi 15 novembre 2024 au vendredi 22 novembre 2024,
- **De prendre en charge** les frais liés au transport aller et retour des fauteuils roulants.

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Frédéric GIRO